

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la S.A. Roularta Media Group se compose de neuf membres:

- *six administrateurs* qui, conformément au droit de proposition statutaire, représentent l'actionnaire de référence: Monsieur Rik De Nolf, représentant permanent de De Publigras S.A. (2010), Monsieur Leo Claeys, représentant permanent de De Meiboom S.A. (2010), Madame Lieve Claeys (2008), Madame Caroline De Nolf (2008), Monsieur Iwan Bekaert (2006) et Monsieur Jean Pierre Dejaeghere (2006).

Monsieur Bert Kuijpers a présenté au conseil d'administration sa démission en tant qu'administrateur à partir du 17 mai 2004.

- *trois administrateurs indépendants* qui occupent tous une fonction sociale dirigeante: Monsieur Clement De Meersman, représentant permanent de Clement De Meersman S.P.R.L. (2009) et administrateur délégué de Deceuninck S.A., Monsieur Dirk Meeus (2009), associé de Allen & Overy LLP et Baron Hugo Vandamme, représentant permanent de HRV S.A. (2009), vice-président du conseil d'administration de Barco S.A. et président du conseil d'administration de Kinopolis Group S.A.

Les statuts prévoient que les administrateurs sont nommés pour une période de six ans. Ceux-ci sont révocables à tout moment et sur-le-champ, par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Il n'existe pas de règles statutaires ou autres concernant la limite d'âge des administrateurs ni concernant l'exercice de la fonction d'administrateur.

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est convoqué par son président chaque fois que les intérêts de la société l'exigent. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En outre, il se réunit une fois par an pour discuter du budget de l'exercice suivant et pour l'approuver.

En 2004, le conseil d'administration s'est réuni sept fois.

2004	16/01	12/03	14/05	18/06	17/09	19/11	24/12
Baron Hugo Vandamme	P	P	P	P	P	P	P
Rik De Nolf	P	P	P	P	P	P	P
Leo Claeys	E	P	P	P	E	P	P
Lieve Claeys	E	P	P	P	P	P	P
Caroline De Nolf	P	P	P	P	P	P	P
Iwan Bekaert	P	P	P	P	P	P	P
Jean Pierre Dejaeghere	P	P	P	P	P	P	P
Clement De Meersman	P	P	P	P	P	P	P
Dirk Meeus	P	P	P	P	P	E	P
Bert Kuijpers*	P	P	/	/	/	/	/

*Administrateur exécutif jusqu'au 17/05/04 P = présent E = excusé

Pour 2005, sept conseils d'administration sont au programme, dont un pour discuter de la stratégie de Roularta Media Group. L'ordre du jour est défini en étroite concertation entre le président et l'administrateur délégué. Les administrateurs reçoivent, avant la réunion, tous les documents utiles à leur information, qui doivent leur permettre de préparer de manière approfondie les points fixés à l'ordre du jour. Chaque réunion fait l'objet d'un rapport.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Même si les statuts prévoient que les décisions du conseil d'administration se prennent à la majorité, celles-ci font, en pratique, l'objet d'un consensus.

Le contact étroit entre les administrateurs exécutifs et le président du conseil d'administration, qui informe et consulte le cas échéant les autres membres du conseil d'administration, permet un échange d'informations permanent. Grâce à cette manière de travailler, les administrateurs non exécutifs sont eux aussi tenus informés de l'avancement de dossiers spécifiques pendant les intervalles entre les conseils d'administration planifiés et sont étroitement impliqués dans la politique et le contrôle de la société.

Champ d'action du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère des objectifs, de la mission et de la stratégie de l'entreprise. Son terrain d'action comprend également les délibérations et les décisions relatives au business plan, au budget, aux résultats trimestriels, semestriels et annuels, aux financements, aux aspects relatifs aux droits des sociétés, aux fusions et acquisitions, ainsi qu'à la communication externe. Les autres points importants soumis à l'approbation du conseil d'administration ont trait, entre autres, à la nomination de responsables de haut niveau, à la consultation d'experts extérieurs, à l'élaboration de plans de warrants et/ou de stock options, d'investissements particuliers.

Rémunération du conseil d'administration et du management exécutif

Pour l'exercice 2004, la société a payé à ses administrateurs 493.500,00 euros sous la forme d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération fixe de 1.614.598,00 euros au total et une rémunération variable de 426.500,00 euros au total ont été payées au management exécutif de la société, qui se compose des administrateurs exécutifs et des membres du management team. A partir de l'année comptable 2005 et suivant le Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société publiera le montant des rémunérations accordées aux administrateurs sur une base individuelle.

Au cours de l'année 2004 warrants, ni options ont été attribués aux administrateurs et aux membres du management exécutif.

Protocole de prévention contre les délits d’initiés

Pour éviter que des informations privilégiées soient utilisées de façon illégale, ou même que l’impression puisse en être donnée, le conseil d’administration a élaboré un protocole de prévention contre les délits d’initiés. Les membres du conseil d’administration, les membres du management team et les autres membres du personnel qui ont connaissance d’informations sensibles (‘insiders’) ont souscrit à ce protocole.

COMITES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Le conseil d’administration est assisté par trois comités:

Le *comité d’audit* a été mis en place lors de l’introduction en Bourse de la société et vérifie les rapports financiers, veille au respect des procédures administratives, juridiques et fiscales, assure le suivi des contrôles financiers et opérationnels et fixe la rémunération du commissaire. Ce comité rapporte directement au conseil d’administration. Il contrôle et donne des avis. Pour garantir l’indépendance du comité d’audit et pour assurer une information correcte, ce comité ne compte parmi ses membres que des administrateurs non exécutifs, pour la majorité des administrateurs indépendants.

Sur invitation du président du comité d’audit, le commissaire (Deloitte & Touche Réviseurs d’Entreprises, S.C. s.f.d. S.C.R.L., représentée par Monsieur Jos Vlamincx), Monsieur Jean Pierre Dejaeghere (CFO) et l’auditeur interne peuvent assister aux réunions dudit comité.

En 2004, le comité d’audit s’est réuni cinq fois:

2004	10/03	12/05	15/09	17/11	08/12
Clement De Meersman	P	P	P	P	P
Leo Claey	P	P	P	P	P
Dirk Meeus	P	P	E	P	P

P = présent E = excusé

Le *comité de nomination et de rémunération* fait des propositions au conseil d’administration sur le plan de la (re)nomination et de la rémunération des administrateurs, des membres du management team et des cadres supérieurs.

Le comité de nomination et de rémunération s’est réuni une seule fois en 2004:

2004	06/09
Baron Hugo Vandamme	P
Rik De Nolf	P
Leo Claey	P
Dirk Meeus	P

P = présent E = excusé

Le *comité stratégique* a pour objectif de former un forum au sein duquel il peut être discuté de nouvelles propositions et de nouveaux projets. Le comité constitue sur la base de cette proposition un dossier à part entière, qui peut ensuite être soumis à la décision du conseil d’administration. Le comité stratégique ne s’est pas réuni en 2004.

GESTION JOURNALIERE ET MANAGEMENT TEAM

Le conseil d’administration a délégué la gestion journalière et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la S.A. De Publigras, représentée par monsieur Rik De Nolf.

Monsieur Rik De Nolf est assisté dans l’exercice de la gestion journalière de la société par le management team.

Le *management team* compte douze membres. Outre le Chief Executive Officer et le Chief Financial Officer, y siègent les managers qui représentent les diverses unités d’activité de l’entreprise. Dans le courant de 2004, le management team a été complété d’un directeur des ressources humaines et d’un directeur des médias étrangers, vu l’expansion considérable réalisée à l’étranger, en particulier en France.

Le management team se réunit une fois par mois. Le management team fait le point sur la situation des différentes unités d’activité et discute des points de l’ordre du jour qui dépassent la sphère des unités d’activité différentes.

Les membres du management team sont régulièrement invités pour fournir au conseil d’administration des explications, notamment au sujet des investissements prévus dans leurs unités d’activité respectives, des résultats et du budget.

LE CODE BELGE DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE

En tant qu’entreprise multimédia, Roularta Media Group veut créer de la valeur pour ses lecteurs, spectateurs, auditeurs, ses clients annonceurs, ses collaborateurs et ses actionnaires.

A la lumière de cet objectif, la S.A. Roularta Media Group veut se rallier en tant qu’entreprise belge cotée en Bourse aux principes exposés dans le Code belge de Gouvernance d’Entreprise.

Les ‘best practices’ actuelles en matière de gestion d’entreprise, qui sont déjà appliquées au sein de Roularta Media Group, sont complétées des principes du Code belge de Gouvernance d’Entreprise et seront consignés dans une Charte de Gouvernance d’Entreprise. Cette charte, qui sera publiée au cours de 2005 (sur le site Web), constituera un complément aux dispositions existantes en matière de gouvernance d’entreprise contenues dans le Code des Sociétés et dans les statuts de la société. ■